

UNIVERSITE DE LA REUNION  
FACULTE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Licence professionnelle AGRONOMIE

# "CARACTÉRISATION FONCTIONNELLE ET ÉCONOMIQUE DES ÉLEVAGES DE BOEUF MOKA À LA RÉUNION"



*Projet réalisé du 15/02/2017 au 15/06/2017*

Étudiants Promotion 2016 - 2017 :

- Géraldine ANGEBAULT
- Renaud BENARD
- Sonia VITRY

Encadrants :

- Oliva FONTAINE, Ingénieure zootechnicienne, CIRAD Réunion
- Max FONTAINE, Président de l'Association APPER.
- Didier RAMAY, Coordinateur Licence Professionnelle Agronomie, LEGTA Saint Paul



## TABLE DES ANNEXES

---

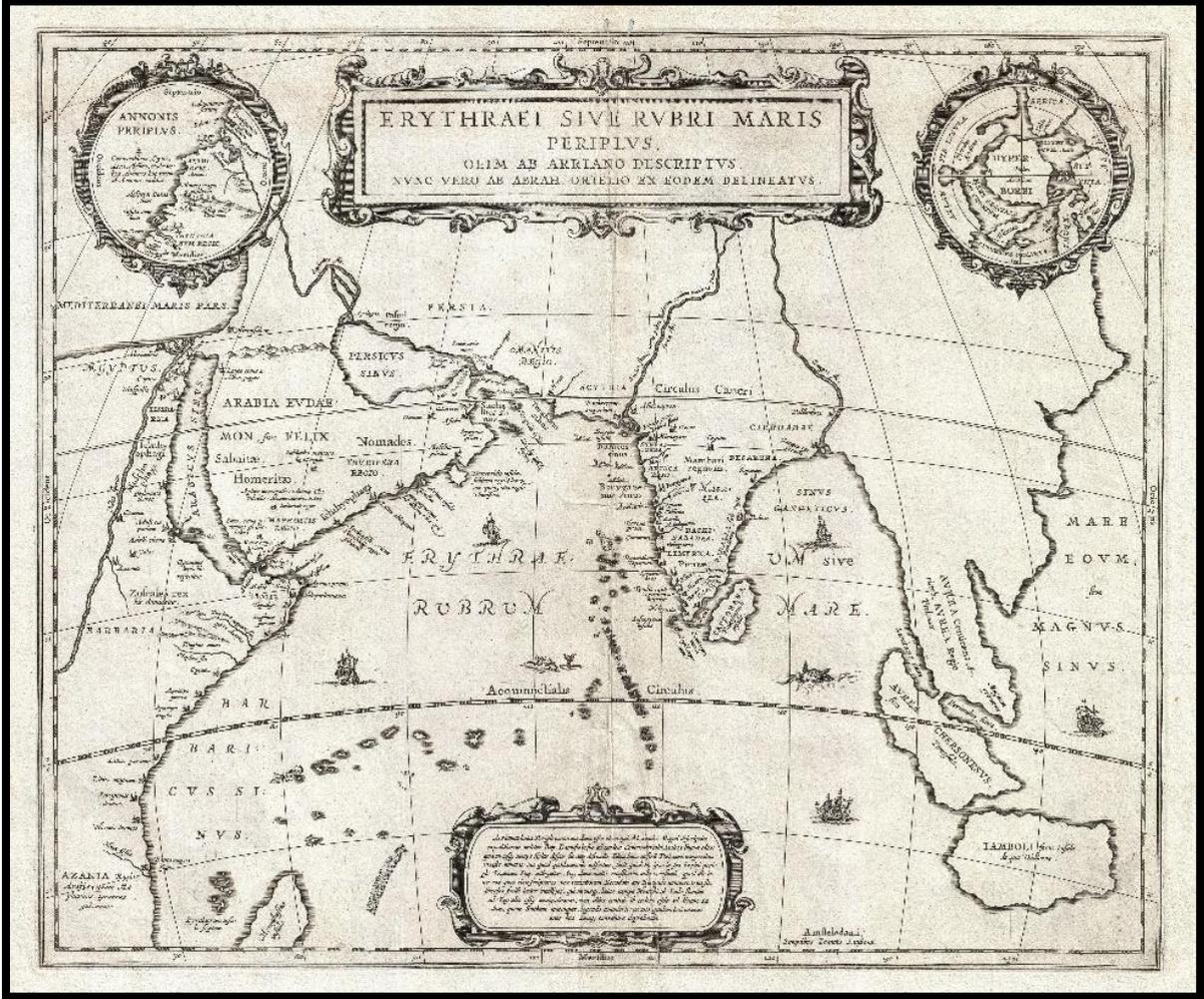
ANNEXE1 : Planning Projet.....	3
ANNEXE 2 : Carte de l'océan indien au XVII siècle.....	4
ANNEXE 3 : Document de notifications-registre bovin .....	5
ANNEXE 4 : Fiche GDS Sanitaire .....	7
ANNEXE 5 : Fiche CPB.....	11
ANNEXE 6 : Déclaration (Fiche CERFA) .....	15
ANNEXE 7 : Guide d'entretiens complet.....	17
ANNEXE 8: Fiche éleveur X.....	22
ANNEXE 9 : Principales espèces de plantes consommées par le Moka. ....	24
ANNEXE 10 : Création de compte telepac.....	27
ANNEXE 11 : Extrait Convention de gestion .....	28
ANNEXE 12 : Rendement viande des races élevées à La Réunion.....	30

## ANNEXES

### ANNEXE1 : Planning Projet

				Années		2016												2017																				
				Mois		Novembre				Décembre				Janvier				Février				Mars				Avril				Mai				Juin				
				Semaines		44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Etape du projet	Ressources	Dates	Statut																																			
Proposition	APPER/CIRAD		OK	■																																		
Réunion démarrage	APPER/CIRAD	15/02/2017	OK	■																																		
Rendez vous élaboration questionnaire	APPER/CIRAD	01/03/2017	OK	■																																		
Recherches bibliographiques			FAIT	■																																		
Réunion éleveurs	Nom		FAIT																																			
1ère réunion	1ère rencontre	05/11/2016	OK	■																																		
2ème réunion	Echanges	07/12/2016	OK	■																																		
3ème réunion	Restitution résultats	20/05/2017	OK	■																																		
Entretiens éleveurs	Lieu		FAIT																																			
1	Saint Paul	15/03/2017	OK	■																																		
2	Saline les bains	01/04/2017	OK	■																																		
3	Saint Leu	13/04/2017	OK	■																																		
4	Saint Louis	20/04/2017	OK	■																																		
5	Saint Paul	04/05/2017	OK	■																																		
6	Etang salé	04/05/2017	OK	■																																		
Traitements des données	Maison		FAIT	■																																		
Rdv acteurs	Nom		FAIT																																			
Etudiants géographie	Morgane et Quentin		OK	■																																		
Chambre Agriculture_EDE	Xavier Rérolle	07/03/2017	OK	■																																		
Conservatoire du littoral	Mme Latreille	11/05/2017	OK	■																																		
DAAF et GDS		22/05/2017	OK	■																																		
Rapport																																						
Rédaction rapport	Maison	02/06/2017	FAIT	■																																		
Présentation orale	UFR Saint Denis	08/06/2017	A faire	■																																		

ANNEXE 2 : Carte de l'océan indien au XVII siècle



(Source : GEOGRAPHICUS RARE ANTIQUE MAPS)



Notice N° 50405#05



CODES D'IDENTIFICATION NUMERIQUES DES TYPES RACIAUX DE L'ESPECE BOVINE  
UTILISES POUR L'IDENTIFICATION PERMANENTE ET GENERALISEE

TYPE RACIAL	CODE	TYPE RACIAL	CODE
ABONDANCE	12	HEREFORD	85
ANGUS	17	HERENS	82
ARMORICAINE	43	HIGHLAND CATTLE	86
AUBRAC	14	INRA 95	95
AUROCHS RECONSTITUE	30	JERSAISE	15
AYRSHIRE	18	LIMOUSINE	34
BAZADAISE	24	LOURDAISE	33
BEARNAISE	61	MARACHINE	58
BISON	10	MARCHIGIANA	49
BLANC BLEU	25	MIRANDAISE (GASCONNE AREOLEE)	77
BLEUE DU NORD	52	MONTBELARDE	46
BLONDE D'AQUITAINE	79	N° DAMA	54
BORDELAISE	26	NANTAISE	76
BRAHMA	81	NORMANDE	56
BRETONNE PIE NOIRE	29	PARTENAISE	71
BRUNE	21	PIE ROUGE	19
BUFFLE	20	PIEMONTAISE	75
CANADIENNE	92	PRIM' HOLSTEIN	66
CASTA (AURE et ST GIRONS)	97	RAÇO DI BIOU	37
CHAROLAISE	38	ROUGE DES PRES	41
CHIANINA	32	ROUGE FLAMANDE	63
COPELSON 93	93	SAELERS	23
CORSE	36	SAOSNOISE	88
CREOLE	55	SIMMENTAL FRANÇAISE	35
DAIRY SHORTHORN	42	SOUTH DEVON	45
DE COMBAT (ESPAGNOLE BRAVA)	51	TARENTAISE	31
FERRANDAISE	65	VILLARD DE LANS	53
FROMENT DU LEON	69	VOSGIENNE	57
GALLOWAY	73	Autres races allaitantes étrangères	48
GASCONNE	72	Autres races traites étrangères	44
GELBIEH	78	CROISE	39
GUERNESEY	74		

	63		
	47	Autres races allaitantes étrangères	
	87	Autres races traites étrangères	
		CROISE	
	75	ENNIEUVAISE	
	33	LANS	
	13	VILLARD DE LANS	
	57	TARENTAISE	
	57	NORTH DEVON	
	53	FRANÇAISE	
	88	SAOSNOISE	
	32	SALERS	
	39	ROUGE FLAMANDE	
	14	ROUGE DES PRES	
	73	NOI DI BIOU	
	99	PRIM' HOLSTEIN	
	52	PIEMONTAISE	
	61	PIE ROUGE	
	12	PIE ROUGE	
	12	PIE ROUGE	
	18	BRETONNE PIE NOIRE	
	62	BRUNE	
	62	BRUNE	
	02	BUFFLE	
	26	CANADIENNE	
	97	CASTA (AURE et ST GIRONS)	
	83	CHAROLAISE	
	32	CHIANINA	
	36	COPELSON 93	
	69	CORSE	
	24	DAIRY SHORTHORN	
	15	DE COMBAT (ESPAGNOLE BRAVA)	
	69	FERRANDAISE	
	32	FROMENT DU LEON	
	72	GALLOWAY	
	78	GASCONNE	
	78	GELBIEH	
	74	GUERNESEY	

CODES D'IDENTIFICATION NUMERIQUES DES TYPES RACIAUX DE L'ESPECE BOVINE  
UTILISES POUR L'IDENTIFICATION PERMANENTE ET GENERALISEE

Notice N° 50405#05



TYPE RACIAL	CODE	TYPE RACIAL	CODE
ABONDANCE	12	HEREFORD	85
ANGUS	17	HERENS	82
ARMORICAINE	43	HIGHLAND CATTLE	86
AUBRAC	14	INRA 95	95
AUROCHS RECONSTITUE	30	JERSAISE	15
AYRSHIRE	18	LIMOUSINE	34
BAZADAISE	24	LOURDAISE	33
BEARNAISE	61	MARACHINE	58
BISON	10	MARCHIGIANA	49
BLANC BLEU	25	MIRANDAISE (GASCONNE AREOLEE)	77
BLEUE DU NORD	52	MONTBELARDE	46
BLONDE D'AQUITAINE	79	N° DAMA	54
BORDELAISE	26	NANTAISE	76
BRAHMA	81	NORMANDE	56
BRETONNE PIE NOIRE	29	PARTENAISE	71
BRUNE	21	PIE ROUGE	19
BUFFLE	20	PIEMONTAISE	75
CANADIENNE	92	PRIM' HOLSTEIN	66
CASTA (AURE et ST GIRONS)	97	RAÇO DI BIOU	37
CHAROLAISE	38	ROUGE DES PRES	41
CHIANINA	32	ROUGE FLAMANDE	63
COPELSON 93	93	SAELERS	23
CORSE	36	SAOSNOISE	88
CREOLE	55	SIMMENTAL FRANÇAISE	35
DAIRY SHORTHORN	42	SOUTH DEVON	45
DE COMBAT (ESPAGNOLE BRAVA)	51	TARENTAISE	31
FERRANDAISE	65	VILLARD DE LANS	53
FROMENT DU LEON	69	VOSGIENNE	57
GALLOWAY	73	Autres races allaitantes étrangères	48
GASCONNE	72	Autres races traites étrangères	44
GELBIEH	78	CROISE	39
GUERNESEY	74		

## ANNEXE 4 : Fiche GDS Sanitaire

### GDS RÉUNION, ACTEUR SANITAIRE INCONTOURNABLE DE L'ÉLEVAGE RÉUNIONNAIS !

**Le Groupement de Défense Sanitaire de La Réunion est une association départementale Loi 1901, créé en 1988. Il est administré par 15 éleveurs représentant toutes les filières d'élevage.**

Organisation agricole et interprofessionnelle en charge des questions sanitaires relatives à la santé animale, elle fait partie d'un réseau national : le Groupement de Défense Sanitaire France (Réseau solidaire et mutualisé).

**86** GDS Départementaux dont

**4** dans les DOM-TOM (Mayotte, Martinique, Guadeloupe et Réunion).

Le GDS Réunion est reconnu Organisme à Vocation Sanitaire depuis juin 2012. Il sert de relai à l'Etat pour garantir la qualité sanitaire du cheptel réunionnais.

Nous travaillons sur l'amélioration de l'état sanitaire des animaux et le bien-être animal. Cela participe à une meilleure efficacité technique et économique des élevages.

Le dispositif FEADER soutient la mise en œuvre d'actions diverses du GDS Réunion, tout comme l'Etat et le Conseil Départemental.

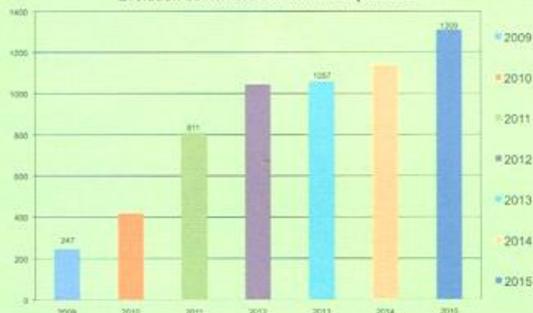
En tant qu'association, outre les financements publics, le GDS Réunion assure son fonctionnement grâce aux cotisations des éleveurs. Cotisations qui permettent de bénéficier d'avantages sur les prestations de services non financées par les subventions.

**1300** éleveurs ont adhéré à notre association en 2015.

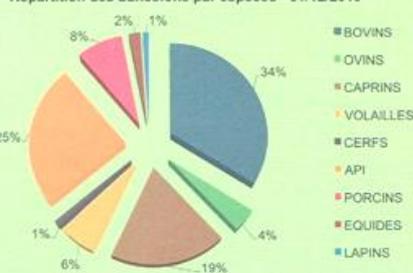
#### Nos Cœurs de métiers

- ▶ **Epidémiologie : vigilance & surveillance**
- ▶ **Appui technique aux éleveurs et filières**
- ▶ **Recherche Expérimentation**

Evolution du nombre d'adhérents depuis 2009



Répartition des adhésions par espèces - 31/12/2015



Depuis 2010, le Conseil d'Administration a redynamisé l'association et remis l'éleveur au centre de ses actions et priorités.

### GDS Réunion, OVS Animal ... Ko sa i ve dir ?

Article L201-9 - Ordonnance n°2011-862 du 22 juillet 2011

« Les organismes à vocation sanitaire sont des personnes morales reconnues par l'autorité administrative dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, dont l'objet essentiel est la protection de l'état sanitaire des animaux, des végétaux, des produits végétaux, des aliments pour animaux ou des denrées alimentaires d'origine animale, dans le secteur d'activité et l'aire géographique sur lesquels elles interviennent. »

Il assure la coordination des actions en matière de surveillance, de prévention et de lutte en santé animale.

Ses maîtres mots : Impartialité, indépendance et compétences techniques.

1 OVS Végétal et 1 OVS Animal par Région

L'OVS participe au CROPSAV (Comité Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale), animé par l'Etat. Ce comité se réunit 1 fois par an minimum afin de faire le point sur la situation sanitaire locale et définir le plan d'actions à mettre en place.

A ce jour, en tant qu'OVS, le GDS Réunion a deux types de missions :

- Missions déléguées : gestion prophylaxie bovine/ovine/caprine, gestion des introductions de bovins, la déclaration des ruchers

- Missions confiées : définies selon l'actualité sanitaire du moment (ex : analyse/traitement des visites sanitaires bovines, investissement et formation pour le nettoyage et désinfection dans le cadre des plans d'urgence...)

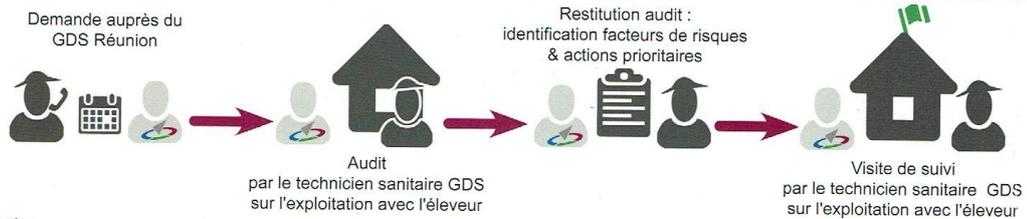
## Appui technique aux éleveurs et filières

Coordonné par Jean Bouhier (Ruminants), Olivier Esnault (Apiculture) et Quentin Llouquet (Hors-sol), ce service est financé majoritairement par l'Europe (FEADER), l'Etat Français, et le Conseil Départemental.

Le GDS Réunion propose de nombreux Audits et conseils afin d'accompagner les éleveurs dans la gestion sanitaire de leur troupeau.

Sur demande de l'éleveur, de la coopérative, du vétérinaire ou en fonction des alertes mortalités, le technicien sanitaire GDS vient sur l'exploitation pour réaliser un audit sanitaire global ou spécifique : analyse des pratiques de l'éleveur, de l'environnement et des installations de l'exploitation. Le technicien sanitaire GDS identifie les facteurs de risques et définit, en accord avec l'éleveur, les actions prioritaires d'amélioration.

Une visite de suivi est réalisée dans les 3 à 6 mois après, afin de faire un point sur les actions mises en œuvre et les difficultés rencontrées.



**Qualité de l'eau**

L'eau est le premier « aliment » des animaux d'élevage. Sa qualité est essentielle pour leur santé et les performances zootechniques des élevages.

Lors de l'audit, le technicien sanitaire GDS effectue des prélèvements d'eau pour analyses. À l'aide de ces résultats, il vous proposera des solutions sur mesure, d'amélioration et/ou de correction.



**Maîtrise des rongeurs**

Les rongeurs sont des vecteurs favorables à certaines pathologies comme les salmonelles. La réduction et la maîtrise de la population de rongeurs sont essentielles. Le technicien sanitaire GDS vous proposera des solutions de lutte préventive et curative.



**Hygiène des bâtiments**

La biosécurité et l'hygiène des bâtiments ont un impact fort sur la santé et les performances zootechniques des volailles. De bonnes pratiques de nettoyage et de désinfection permettent de limiter les risques de contamination des bâtiments par les salmonelles.

Lors des contrôles post nettoyage/désinfection, le technicien sanitaire GDS évalue l'efficacité des pratiques de l'éleveur et le conseille en fonction des résultats observés.

**Maîtrise du parasitisme**

Les conditions climatiques tropicales à la Réunion sont favorables au développement des parasites. Ainsi, pour l'élevage des petits ruminants, le parasitisme interne est une contrainte majeure ; c'est la cause de perte de production importante.

Appuyé par des analyses des fèces (coproscopies), le technicien sanitaire GDS conseillera l'éleveur sur une utilisation raisonnée des vermifuges.



**Apiculture**

La situation sanitaire du cheptel apiaire réunionnais est exceptionnelle. Cependant, certaines pathologies (loque européenne, nosémose à *Nosema ceranae*...) peuvent avoir un impact sanitaire et économique en fonction des pratiques sanitaires des apiculteurs. L'audit est proposé à tous les apiculteurs qui en font la demande. Tous les élevages de plus de 60 colonies seront tous visités par notre technicien sanitaire.



**Sur-mortalités (ruminants)**

Les filières bovine, ovine et caprine affichent à la Réunion une mortalité et de morbidités anormalement élevées. Le niveau des pratiques d'élevage (alimentation, logement, lutte vectorielle, prévention immunitaire, ....) est très hétérogène.

Après une analyse des facteurs de risques, le technicien sanitaire GDS vous proposera un plan de progrès pour une baisse de mortalités.

**Maîtrise des boïteries (bovins lait)**

Les boïteries sont une des pathologies principales en élevage laitier. Leur origine multifactorielle (Alimentation, logement, abords des bâtiments, etc.), l'impact des boïteries est souvent sous-estimé.

Lors de l'analyse des facteurs de risques identifiés, le technicien sanitaire GDS propose à l'éleveur un plan de progrès.

Tous les éleveurs peuvent faire appel à ce service.

 Service gratuit pour les adhérents.

Certains audits peuvent être accompagnés d'analyses factuelles.

## AVORTEMENT, conduite à tenir



Dans la cadre de la surveillance de la brucellose, la déclaration des avortements est obligatoire.

### Qu'est-ce qu'un avortement ?

Un avortement correspond soit à l'expulsion avant terme d'un fœtus mort ou vivant, soit une mise-bas à terme d'un nouveau-né qui meurt dans les 48 heures.

### Quelles précautions à prendre en cas d'avortement ?

Isoler physiquement la femelle venant d'avorter pendant 2 à 3 semaines afin d'éviter les contacts directs avec le reste du troupeau.

Utiliser des gants, récupérer la délivrance et l'avorton, puis les faire collecter par l'équarrissage.

### Quand appeler votre vétérinaire ?

Vous devez contacter votre vétérinaire sanitaire dès le 1er avortement pour les bovins, les ovins et les caprins.

Le vétérinaire viendra faire un prélèvement pour un dépistage de la brucellose sur la femelle qui vient d'avorter.

**A la Réunion, l'intervention du vétérinaire et les frais de laboratoire sont totalement pris en charge par l'Etat dès le 1er avortement pour les bovins, les caprins et ovins.**

Un avortement est un signal d'alerte qu'il faut prendre au sérieux. Il est souvent associé à une maladie contagieuse, dont les conséquences économiques et sanitaires sont potentiellement graves pour l'élevage et la santé publique.

La déclaration et la surveillance des avortements sont les seuls moyens d'identification de ces maladies. Elles assurent la protection de l'élevage, de l'éleveur et de la population.

### Aide technique et financière du GDS

Quand plusieurs avortements se succèdent dans un court intervalle de temps, il est fortement recommandé de faire des recherches complémentaires sur d'autres agents pathogènes : Chlamydiae, Fièvre Q, Néosporose, BVD, Toxoplasmose,...

**Pour plus d'information, contacter votre GDS.**

## Tarifs 2016 (HT)

(facturés par le vétérinaire)

 <b>Visite forfait</b> (en tournée)	85,44 €
 <b>Visite forfait</b> (en tournée)	64,08 €
 + sup. / site si + de 1	64,08 €
 <b>Visite hors tournée</b>	85,44 €
 + frais kilométrique	tarif libéral
 + sup. / site si + de 1	64,08 €
 <b>Visite «Maintenance de conformité en cheptel d'engraissement dérogatoire»</b>	85,44 €
 <b>Visite «Contrôle d'introduction»</b>	64,08 €
+ frais kilométrique	tarif libéral
 <b>Visite «Requalification de cheptel» en BRU ou BRU+TUB</b>	85,44 €/type
+ frais kilométrique pour BRU seule	tarif libéral
 <b>Visite contrôle tuberculose après 72h pour BRU+TUB</b>	42,72 €
+ frais kilométrique x2 pour BRU+TUB	tarif libéral
<b>Actes vétérinaires</b> (hors matériel / produit)	14,24 €
1ère prise de sang	2,85 €
Tuberculination simple (IDS - hors tuberculine)	7,12 €

## Frais d'analyses brucellose

(facturés par le GDS Réunion)

**Frais de dossiers** 6 €

**Frais par analyse** 3 €

50% de remise



CAMPAGNE DE PROPHYLAXIE  
BOVINS / OVINS / CAPRINS  
2016

## Modalités et tarifs



0262 275 407 - Tapez 2  
sppa@gds974.re



1, r. Père Hauck - 97418 La Plaine des Cafres  
www.gds974.asso.re - courrier@gds974.re  
Tél. : 0262 275 407 Fax : 0262 275 547

## La Prophylaxie dans les élevages de ruminants

Des campagnes de prélèvements et d'analyses sont organisées chaque année dans les élevages bovins, caprins et ovins pour garantir le bon état sanitaire face à ces maladies réglementées (brucellose, tuberculose).

Le GDS Réunion assure l'organisation et le suivi de ces prophylaxies, en partenariat avec les vétérinaires sanitaires, le LVD et la DAAF.

**La campagne de prophylaxie pour l'année 2016 s'étale du 1er avril au 30 novembre.**

Quelles maladies sont concernées par la prophylaxie ?

 La tuberculose et de la brucellose. La lutte contre la Leucose n'est plus obligatoire à la Réunion depuis octobre 2015.

 La Brucellose seule est contrôlée.

Ces contrôles de prophylaxie sont **obligatoires et à la charge des éleveurs.**

Ces contrôles comprennent :

- ▶ Un déplacement de votre vétérinaire sanitaire,
- ▶ Des prises de sang,
- ▶ Des analyses de laboratoire.

La réalisation de ces contrôles permet de déterminer le statut sanitaire de vos animaux et de votre cheptel. Des **qualifications sanitaires** sont délivrées :

- ▶ Elevage « officiellement indemne » de Brucellose et de Tuberculose ;
- ▶ Les vignettes vertes (ASDA) sont prorogées d'une année.



Prophylaxie non réalisée, quelles conséquences ?

- ▶ Retrait de la qualification sanitaire de votre élevage,
- ▶ Interdiction d'entrées et de sorties d'animaux de votre élevage,
- ▶ Procès-verbal et amende.

**La brucellose est une maladie contagieuse aux ruminants et transmissible à l'homme.**

## La Prophylaxie annuelle

 **Brucellose ovine et caprine**

Les contrôles des cheptels ovins et caprins concerne tous les animaux de plus de 6 mois. Le dépistage est réalisé par diagnostic sérologique.



 **Brucellose bovine**

Tous les élevages détenant des bovins âgés de plus de 24 mois sont soumis à un contrôle annuel. Le dépistage est réalisé par diagnostic sérologique.

**Tuberculose Bovine**

Les tests réalisés au cours des dernières années ont confirmé la bonne situation sanitaire à la Réunion. Les troupeaux de bovins sont dispensés de dépistages systématiques. Seuls les élevages laitiers vendant du lait cru directement aux consommateurs, sont soumis à un contrôle annuel.

Le dépistage se fait au moyen d'un test de sensibilité à la tuberculine avec lecture du résultat au 3ème jour suivant l'injection.

Prophylaxie	Rythme	Animaux concernés
Brucellose	Tous les 3 ans	Tous les animaux de + de 6 mois

Pour les cheptels laitiers, le contrôle est annuel.

Prophylaxie	Rythme	Animaux concernés
Brucellose	Annuel	bovins de + de 2 ans : Si <= à 10, prélèvement 100% Si entre 10 et 50, prélèvement sur 10 bovins Si > 50, prélèvements de 20%
Tuberculose	Annuel	élevage laitier vendant du lait cru : 100% des bovins de + de 2 ans

### Cas des ateliers dérogatoires - atelier d'engraissement

Certains bovins peuvent déroger aux contrôles obligatoires. Il s'agit des bovins destinés à l'engraissement et élevés dans un atelier spécialisé, séparément de troupeaux reproducteurs.

A la suite d'une visite sanitaire de votre vétérinaire, la dérogation est attribuée par la DAAF. Puis, une visite de maintien est réalisée chaque année par votre vétérinaire sanitaire et validée par la DAAF.

### La Visite d'achat

La visite d'achat (appelée « contrôle à l'introduction ») n'est plus obligatoire à la Réunion, sauf dans le cas où :

- ▶ Le délai de transfert entre l'élevage vendeur et l'éleveur acheteur est **supérieur à 6 jours**;

Les contrôles demandés sont :

- ▶ Brucellose sur les bovins de plus de 24 mois
- ▶ Tuberculose sur les bovins de plus de 6 semaines.

La demande est à faire directement auprès de votre vétérinaire.

## LA CERTIFICATION DE LA PARENTÉ DES BOVINS



L'Etablissement de l'Élevage (EdE) est chargé de la mise en oeuvre du dispositif sur votre département. L'EdE certifie une parenté à partir des informations que vous notifiez et des événements de fécondation connus.

## A QUOI VOUS SERT la certification ?



- **gérer** plus précisément la **fonction de reproduction** dans votre élevage ;
- **adhérer au service officiel** du contrôle de performance de vos animaux (contrôle laitier, bovin croissance) ;
- **assurer la traçabilité génétique** de vos animaux ;
- **évaluer le potentiel génétique** des reproducteurs présents sur votre exploitation ;
- **choisir au mieux les taureaux reproducteurs** que vous utilisez et éviter les consanguinités ;
- **valoriser** vos produits lors de leur commercialisation (démarches qualité, vente de reproducteurs...).



Une mise en oeuvre **SIMPLE**



## Un dispositif EN 7 ÉTAPES



### 7 - VOUS RECEVEZ LE RÉSULTAT DE LA CERTIFICATION

Vous vérifiez toutes les informations éditées sur le passeport, notamment celles éditées sur le certificat de parenté. En cas d'anomalies, vous contactez votre EdE dans les délais indiqués.



### 1 - VOUS ADHÉREZ AU DISPOSITIF

L'EdE vous en explique le fonctionnement.

### 2 - VOUS FAITES PRÉLEVER ET ANALYSER LES TAUREAUX UTILISÉS

### 3 - VOUS TENEZ À JOUR CHEZ VOUS LE REGISTRE DES MONTES

Ce registre de monte est constitué des bulletins d'insémination, des attestations de transfert embryonnaire, des dates de saillies par les taureaux de monte naturelle et des dates d'entrée et de sortie d'un taureau avec des femelles.

### 4 - VOUS IDENTIFIEZ LES VEAUX À LA NAISSANCE

Posez rapidement les boucles sur le veau et vous enregistrez soigneusement le numéro de la mère.



### 6 - L'EdE CERTIFIE LA PARENTÉ

Il applique les règles nationales de certification et édite le résultat de la certification au dos du passeport (certificat de parenté).

### 5 - VOUS NOTIFIEZ LA NAISSANCE

Indiquez le numéro national du taureau de monte naturelle, ou le type de monte artificielle utilisée (IA ou TE), ou la mention "ne sais pas" et les informations complémentaires.



## Comment le dispositif est-il **SÉCURISÉ**



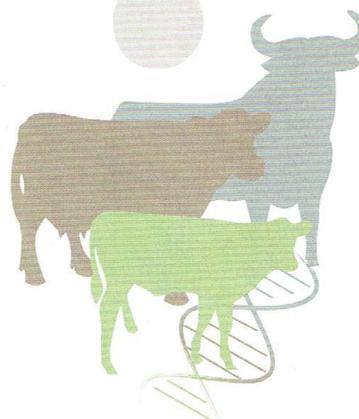
→ **L'EdE certifie la parenté en effectuant des contrôles de cohérence** entre les informations qui lui sont communiquées ;

→ **L'EdE dispose d'un tableau de bord par exploitation** lui permettant de connaître les résultats de la certification sur votre exploitation : l'EdE pourra vous aider à améliorer vos résultats ;

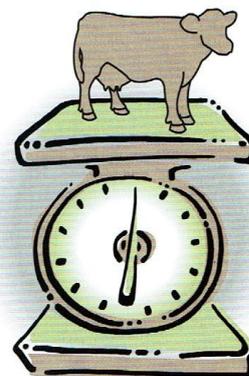


→ **L'EdE participe à la campagne nationale de vérification de compatibilité génétique.** Plusieurs milliers d'animaux bénéficient d'une vérification de leur parenté par une technique d'analyse de l'ADN. Les résultats permettent d'améliorer le fonctionnement du dispositif et de le fiabiliser ;

→ **L'EdE effectue des contrôles approfondis dans des élevages** de sa zone. Il s'assure ainsi de la qualité des parentés certifiées dans ces élevages ;



→ **L'EdE participe à la campagne nationale de vérification de la cohérence entre la date, le poids et les conditions de naissance.** Ces données sont, en effet, très importantes pour l'évaluation génétique des reproducteurs.



**Institut de l'élevage**

149, rue de Bercy - 75595 PARIS CEDEX 12

La certification de la parenté des bovins sur internet

<http://www.inst-elevage.asso.fr>

## ANNEXE 6 : Déclaration (Fiche CERFA)

 <p><b>AGRICULTURES &amp; TERRITOIRES</b> CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉUNION</p>	<p align="center"><b>Déclaration du détenteur éleveur de bovins</b></p> <p align="center">Enregistrement / ID EN 0101 Déclaration du détenteur bovins – Eleveur 20150115.odt</p>	<p align="center"><b>ID EN 0101</b></p> <p align="center">p 1 / 2</p>
--	--	---

Source : Annexe de l'arrêté ministériel du 8 août 2013

Je soussigné, M. ...., détenteur,  
agissant en mon nom propre / .....  
agissant en tant que responsable de (nom de la personne morale) .....

déclare avoir pris connaissance de l'obligation qui m'est faite d'accomplir les opérations d'identification des bovins, détenus sur mon exploitation n° ....., telles que prévues par la réglementation communautaire et nationale en vigueur.

Ces obligations portent plus particulièrement sur les points suivants :

### Commande des marques auriculaires agréées numérotées pour les éleveurs – naisseurs

1. Commander, chaque année, auprès de la Chambre d'Agriculture, selon les modalités techniques fixées et dans la mesure où je peux justifier de l'utilisation des marques auriculaires agréées qui m'ont été précédemment attribuées, les marques auriculaires agréées qui me sont nécessaires pour réaliser l'identification des veaux à naître sur mon exploitation au cours des douze mois à venir et uniquement à cette fin.

### Gestion des marques auriculaires agréées numérotées et des documents de notification

2. Conserver en un seul lieu les marques auriculaires agréées qui m'ont été confiées par l'Etablissement Départemental de l'Elevage (EDE).

3. Notifier à l'EDE toute perte de documents d'identification.

4. Ne déboucler sous aucun prétexte quelque animal que ce soit.

Apposition des marques auriculaires agréées numérotées pour les bovins à la naissance

5. Apposer à la naissance, au plus tard dans un délai de vingt jours après la naissance et, en tout état de cause, avant sa sortie de l'exploitation, à chaque oreille de l'animal, une marque auriculaire agréée fournie par l'EDE comportant un numéro national d'identification.

6. N'apposer les marques auriculaires agréées que pour l'identification des bovins nés dans ma propre exploitation.

### Tenue du registre des bovins

7. Inscrire sur le registre des bovins chaque événement : naissance, entrée, sortie ou mort.  
Remarque : dans le cas particulier d'une naissance, l'apposition des marques auriculaires sur l'animal s'effectue avant l'enregistrement de la naissance sur le registre.

Le registre des bovins peut être tenu :

- ou en utilisant les documents de notification mis à disposition par l'EDE ;
- Ou sur support électronique. Dans ce dernier cas, le registre doit pouvoir être présenté sur demande d'un agent identificateur habilité par l'EDE, d'un agent mandaté par la direction départementale de la protection de la population ou d'un agent mandaté par la direction départementale des territoires.

8. Vérifier que le registre des bovins contient l'ensemble des informations d'identification, tenues à jour, concernant mon exploitation.

9. Conserver dans le registre des bovins au minimum les informations des trois dernières années.

### Notification des informations :

10. Notifier chaque événement dans les sept jours, à l'EDE :

- soit en transmettant l'exemplaire du « DOCUMENT DE NOTIFICATION - REGISTRE BOVIN » prévu à cet effet ;

soit en transmettant ces informations par voie électronique, selon les modalités techniques définies par l'EDE

11. Notifier toute anomalie constatée sur tout document (passeport, livre des bovins, document de notification...) à l'EDE.

**Pertes des marques auriculaires agréées numérotées :**

12. En cas de perte, de détérioration ou d'illisibilité d'une seule marque auriculaire agréée, commander à l'EDE une marque auriculaire agréée permettant d'avoir toujours le même numéro national sur ce bovin et l'apposer au plus vite, dans un délai maximum de trente jours après la livraison.

13. En cas de perte, de détérioration ou d'illisibilité de deux marques auriculaires agréées, isoler l'animal et faire appel à l'EDE pour la vérification de l'identité de l'animal et le remplacement éventuel de ses marques auriculaires agréées à l'identique.

En cas d'impossibilité de reconnaissance de l'identité de l'animal, ce dernier pourra être détruit sans compensation financière, conformément à la réglementation communautaire en vigueur.

**Circulation des animaux :**

14. Ne laisser entrer dans mon exploitation un bovin, ou en sortir, que correctement identifié (deux marques auriculaires agréées numérotées, passeport correctement renseigné et correspondant aux caractéristiques de l'animal).

**Cessation d'activité :**

15. Informer l'EDE de ma cessation d'activité.

Restitution du matériel d'identification

16. Restituer à l'EDE, en cas de cessation d'activité, ou à sa demande, la totalité des marques d'identification et des passeports dont le dispose.

**Dispositions générales :**

17. Sur demande d'un agent mandaté par l'établissement de l'élevage ou par l'EDE, le cas échéant ou de tout agent mandaté de la direction départementale en charge de la protection de la population ou de la direction départementale des territoires, communiquer toute information utile et présenter tous mes animaux, toutes les marques auriculaires agréées en stock ainsi que tous les documents d'identification dont le dispose.

18. En cas d'intervention de ces agents, faciliter l'accès à mes animaux en assurant notamment leur contention.

19. Payer à l'EDE les sommes dont je suis redevable pour les opérations d'identification.  
En cas de non-paiement, l'EDE peut me refuser la délivrance des passeports.

20. En cas de non-respect de mes obligations, je dois avoir recours à un agent mandaté par l'EDE à mes frais, pour la réalisation de l'identification des animaux de mon exploitation.

21. Je suis informé que le non-respect de mes obligations peut se traduire par la perte des primes, voire l'obligation de paiement des pénalités financières complémentaires.

Date et signature.....

Vu le Détenteur.

Un exemplaire signé est retourné à l'EDE.  
Un exemplaire est conservé par le détenteur.

**Le Président de la Chambre d'Agriculture**

**Jean – Bernard GONTHIER**

« **Caractérisation fonctionnelle et économique des élevages de vaches Moka** »

## **I. Présentation et activité de l'éleveur**

---

1. Nom :
2. Prénom :
3. Age :
4. Adresse :
5. Tél/GSM :
6. Situation familiale :
7. Nombre d'enfants :
8. Statut :
9. Êtes-vous adhérent à l'AMEXA ? Oui/Non
10. Situation professionnelle :
11. Alphabétisme : Oui/Non
12. Historique de l'éleveur :
13. Historique de l'exploitation (dates et points clés, début ? que faisait-il avant ? taille du cheptel ? Race ? Structures ?) :
14. Avez-vous d'autres productions que le Moka ? Oui/Non
15. Si oui lesquelles :
16. Quelle est la surface dédiée aux autres productions :
17. Statut du foncier des autres productions ? (Propriétaire, location,...)
18. Quelle est la part du chiffre d'affaires pour chaque production ?

## **II. Définition de l'élevage de Moka**

---

19. C'est quoi un Moka pour vous ?
20. Pourquoi faites-vous du Moka ?
21. Comment votre troupeau s'est-il monté ?

## **III. Capital travail**

---

22. Type de main œuvre : Familiale, Salarié, Bénévole, Autres :
23. Si oui combien : ... Familiale, ... Salarié, ... Bénévole, Autres : ...
24. Types d'emplois ? (CDI, CDD, saisonnier, autres ?) :
25. Comment est réparti le travail ?
26. Comment se réparti votre emploi du temps ? (description d'une année type, ou semaine)

## **IV. Foncier**

---

27. Statut du foncier :  
Propriétaire ? Oui/Non

Baux ? Oui/Non

Location verbale ? Oui/Non

Autres ?

28. De combien d'hectare disposez-vous ? Nombre d'ha acquis :

29. Combien d'hectare louez-vous ? Nombre d'ha en location :

30. Avez-vous procédé à des aménagements fonciers Oui/Non Si oui lesquelles ? :

31. Disposez-vous de l'eau sur votre terrain ? Oui/Non

Dispositif ? (Réseau public, source, réservoir,...)

32. Disposez-vous de l'électricité sur votre terrain ? Oui/Non

Si non dispositif mis en place ?

33. Avez-vous une observation à faire sur votre foncier ?

## V. Système de production élevage Moka

---

34. Quelle est la surface dédiée à l'élevage de Moka ? :

35. Quelle est la surface dédiée au pâturage de Moka ? :

36. Où se situe votre terrain ?

37. Comment est-il défini (caractéristiques, pentes, découpage, forme,...) ?

38. Aménagements divers (logette, abris, hangars) :

39. Vos animaux sont ils parqués ? Oui/Non

40. Ont-ils un enclos pour la nuit ou un enclos saisonnier ? Oui/Non

41. Si Oui, quel est la surface de l'enclos ?

42. Disposez-vous d'un bâtiment de stockage ? Oui/Non

Si oui pour quoi ?

43. De quel matériel disposez-vous pour l'élevage ?

44. Que faites vous pendant les périodes cycloniques ?

## VI. Caractérisation de l'élevage Moka

---

45. Identification et traçabilité : Avez-vous un registre d'élevage ? Oui/Non, Autres documents ? (cahier retraçant la généalogie de l'élevage) :

46. Combien de Moka possédez-vous sur l'ensemble de votre cheptel :

47. Avez-vous d'autres races ? Oui/ Non si oui lesquelles ?

48. Nombres par races :

49. Description du cheptel Moka :

Nombre par catégories (génisses, taureau, broutard,...) ; Age et sexe des animaux (effectifs par tranches d'âges) :

Total :

Vaches :

Génisses + 2 ans :

Génisses 1 à 2 ans :

Génisses – 1 an :  
Taureaux :  
Mâle – 1 an :  
Remarques :

## VII. Conduite de la reproduction

---

50. Quelles sont les périodes de reproduction ? Pourquoi ?
51. Les reproductions sont-elles groupées ? Oui/Non
52. Quelle est la période de mise bas ? Pourquoi ?
53. Les mises bas sont-elles groupées ? Oui/Non
54. Quel est l'âge à la 1<sup>ère</sup> Mise à la reproduction ? :
55. Quels sont les critères pour la 1<sup>ère</sup> mise à la reproduction : (Observation des chaleurs ? Poids ?)
56. Quel mode de reproduction avez-vous choisi ? : IA ? Monté libre ? Monté contrôlée ?

Si IA : Quel est le nombre d'insémination avant fécondation ?

Si Monté : Quels sont les critères de choix des reproducteurs ?

57. Procédez-vous à des échographies ? Oui/Non
58. Quel est le taux de mortalité ?
59. Quel est le taux de renouvellement des femelles reproductrices ?
60. Intervalle Vêlage-Vêlage IVV :
61. Combien il y a-t-il de réformes femelles par an ?
62. A quel âge réformez-vous les femelles ?

Pourquoi ?

63. Achetez-vous d'autres animaux pour les remplacer ? Oui/Non Si oui avec qui ?
64. Comment choisissez-vous vos taureaux ?
65. Quels sont leurs origines ?
66. Combien de temps restent-ils dans le troupeau ?
67. quel âge réformez-vous les males ? pourquoi ?
68. Faites vous des échanges avec d'autres éleveurs? Oui/Non si oui avec qui ? pourquoi ?
69. Combien de vaches y a-t-il par taureau ?
70. Faites vous des croisements ? Oui/Non  
Si oui quels critères recherchez-vous ?
71. Quels sont les problèmes de reproduction le plus souvent rencontrés ? (forces et faiblesses)
72. Avez-vous une observation à faire sur la reproduction ?

## VIII. Alimentation et abreuvement

---

73. Quels types d'aliments donnez-vous à vos animaux ?

Fourrage : Oui/Non ; Si fourrage :

- Prairies naturelles ?
- Prairies temporaires ?

- Prairies permanentes ?

Type de fourrage (espèces) :

Mode de distribution (vert, ensilage,...) :

Concentrés : Oui/Non Si oui précisez :

Minéraux : Oui/Non Si oui précisez :

Autres :

74. L'alimentation est elle raisonnée en fonction des catégories (génisses, taureaux)

Description de l'alimentation par catégorie ? Oui/Non Si oui précisez :

75. Identification des parcours : Quel espace fourrager est utilisé et à quelle période ? (Pâturages naturels, complémentation, aliments achetés, résidus de cultures,... ; Identifier l'ensemble des parcelles nécessaires au troupeau et les localiser dans l'écosystème) :
76. Si Parcours, comment assurez vous l'abreuvement des animaux ? (rivière, lac, barrage,...autres ?)
77. Avez-vous une observation à faire sur l'alimentation ? (saison sèche ?)

## IX. Santé animal/Prophylaxie

---

78. Avez-vous un suivi technique ? Oui/ Non
79. Si oui, avec qui ?
80. Avez-vous un suivi sanitaire ? Oui/Non ; Si oui, avec qui ?
81. Prophylaxie obligatoire : Oui/Non
82. Quelles sont les mesures sanitaires que vous mettez en place (traitements préventifs ? vaccination ?) à quelle période ? à quelle fréquence ? quantité par animal ?
83. Avez-vous recours au vermifuge sur vos animaux ? à quelle fréquence ? quantité par animal ?
84. Quelles sont les maladies les plus courantes ? Et comment les traitez vous ? (traitements curatifs ?)
85. Quelle est la catégorie la plus touchée ? (plus jeunes ? les femelles ? les males ?)
86. Avez-vous rencontré de grave crise sanitaire ? Oui/Non Si Oui à quelle période ?
87. Avez-vous une observation à faire sur la santé ?

## X. Commercialisation

---

88. Quels sont les produits de votre exploitation ? (viandes ? fumier ? Peau ? lait ?...)
89. Age et prix de vente des mâles ? (jeunes, réformes)
90. Age et prix de vente des femelles ? (jeunes, réformes)
91. Comment définissez-vous votre prix de vente ? en fonction de quels critères ? (kg ? poids vif ? poids carcasse ?)

92. Qui sont vos clients ?
93. Proportions CA / Clients ?
94. Avez-vous une observation à faire sur la commercialisation ? (Pic ? Période ?)

## **XI. Perspective de l'élevage de Moka**

---

95. Comment voyez-vous l'élevage de Moka dans le futur ?
96. Comment pensez-vous mieux valoriser le Moka ? (sous produits ? Cuir ? Peaux ? Fumiers ? Charrette ? Traction animal ? Autres ?)
97. Pensez-vous déjà à votre succession ? Oui/Non
98. Si oui, qui sera votre successeur ?
99. Si non, que deviendra votre troupeau après vous ?

## **XII. Stratégies collectives**

---

100. Êtes vous adhérent ou membre d'une coopérative ou association agricole ?  
Oui/Non Si Oui précisez : (Document)
101. Bénéficiez vous d'aides financières ? (PAC, MAEC,...) Oui/Non (Document)  
Si Oui précisez :
102. Seriez-vous prêts à vous engager afin d'obtenir du foncier ? Si oui dans quel rayon (changement de secteur) ?
103. Savez-vous ce qu'est un GIEE ? Oui/Non
104. Seriez-vous intéressé pour intégrer un GIEE ? Oui/Non
105. Seriez-vous prêt à revendre des broutards à une structure qui ferait abattre et commercialiserait la viande ? Si oui à quel prix du kilo ? (Apper, prix juste)  
A vendre des reproducteurs à d'autres éleveurs (sous réserve d'un suivi zootechnique) ?
106. Avez une proposition à faire pour sauvegarder la race Moka à La Réunion ?

## ANNEXE 8: Fiche éleveur X

Page 1 :



### HISTORIQUE

Né à Saint-Paul.

A débuté dans l'élevage auprès de son père à l'âge de 12ans.

Différents métiers au cours de sa vie :

- agriculteur
- charretier
- éleveur

### SITUATION

Familiale : marié.

Nbre d'enfants : 7 garçons et

une fille. 17 petits enfants.

Statut : éleveur-agriculteur

Amexa : oui

Alphabétisme : ne sait ni lire- ni écrire.

Autres productions : géranium et tomates plein champs (auparavant) , Canne – Pistache créole – Porc.

### MAIN D'ŒUVRE

Familiale : son fils et occasionnellement les chasseurs de lièvres.

### FONCIER

Propriétaire : 10ha dédié à l'agriculture du côté de maison blanche et Ravine Daniel

La zone dédiée à l'élevage appartient à CBO (accord verbal).

### AIDES

Cet éleveur ne bénéficie pas d'aides

### AUTRES

Associations : Non

GIEE : Non

## JUSTIN

AGE :

ADRESSE :

Tél/GSM :

### ORIGINE/MOTIVATION

**Définition du Moka** : Il se reconnaît à sa résistance au soleil, à la chaleur, aux conditions de vie de la savane. Sa queue est également caractéristique « au pompon » plus effilée. Sa bosse et ses cornes permettent également de le reconnaître.

**Motivation** : Une passion, l'histoire de toute sa vie. Protéger ce patrimoine.

**Origine de son troupeau** : Il a acheté l'ensemble de son troupeau au fur et à mesure. Un seul de ses bœufs provenait de l'élevage de son père. Son cheptel a varié au cours du temps entre 80 et 50 mokus.

### CHEPTEL

**Nombre de Moka** : 46 dont 4 taureaux adultes.

**Autres races** : 1 moka croisé.

**Localisation** : Bellemène (Crève cœur).

**Emplois du temps/Répartition du travail** : Depuis trois ans, Justin travaille du lundi au jeudi de 7h à 14h et son fils du vendredi au dimanche. Auparavant Justin travaillait tous les jours de la semaine. Ce temps est dédié au pâturage des bœufs dans la savane. L'après-midi il s'occupe de « l'habitation ».

**Périodes cycloniques** : Pas de modification des pratiques.



### AMENAGEMENTS

**Bâtiments** : 2 Parcs ; Ancien parc (enclos) en pierre sur la zone de la savane qui a été rénové par les emplois verts financés par la Région.

**Eau** : Les animaux s'abreuvent dans les réserves d'eau qui s'accumulent dans les crevasses après les pluies.

**Matériel** : Tracteur pour apporter la paille de canne et récupérer la bouse.



### REPRODUCTION

**Périodes de reproduction** : Vers octobre.

**Périodes de mise bas** : Période sèche (vers juillet).

**Modes de reproduction** : Monte naturelle.

**Critères génétiques recherchés** : Couleur de la robe en fonction des clients malgaches : robe noire avec étoile blanche sur le front, robe rouge ou robe blanche. La couleur noire n'est pas recherchée.

**Réformes** : à l'âge de 20 ans environ. Les animaux restent dans l'élevage jusqu'à la fin de leur vie.



### ALIMENTATION

**Aliments** : Pâturage prairies naturelles ; Piquant (*Heteropogon contortus*), Acacia Bernier (*Mosa ou Mimosa*) Fabaceae - Mimosoideae, Albizia lebbeck (*banair ou Bois Noir*) Fabaceae – Mimosoideae, Fruits verts du Tamarinier (*Tamarin d'Inde ou Tamarin des Bas*) Tamarindus indica Fabaceae-Caesalpinoideae. Paille de canne sèche (issue de son champs).

**Parcours** : Ensemble de la savane sur 100 ha.

**Fournisseurs** : Aucun.



### PARCOURS

**Localisation :** Bois Rouge  
Au bord de la ravine.  
**Accès :** Se garer sur le parking de la kazkabar et descendre le chemin charrette.

### Vue aérienne

Aire de pâturage (≈100 ha)



**AGE :**  
**ADRESSE :**  
**Tél/GSM :**

### SANTE

**Suivi technique :** Non.  
**Suivi sanitaire :** Vétérinaire du GDS.  
**Prophylaxie obligatoire :** Vaccination et prise de sang réalisées une fois par an au mois de mai.  
**Maladies/Traitements :** Purge à base d'Amizol 1 fois par an. A chaque naissance au bout de quatre jours.

### COMMERCIALISATION

**Produits de vente :** Animal sur pied ou viande. La peau est parfois récupérée par des musiciens pour les rouleurs mais ne fait pas l'objet de vente.  
**Prix de vente :** Taureau entre 1500€ et 2000€  
**Clients :** Malgache et zarabs. (Pour rites religieux)  
**Fournisseurs :** Échange et ventes entre éleveurs de moka.

### PERSPECTIVES

**Obtention de foncier :** Non.  
**Successeur :** Son fils (si amélioration de la situation).  
**Valorisation du Moka :** Valorisation de la peau : shabouk, instruments de musique, savates. Valorisation du fumier (10€ pour un sac de 25kg de fumier).  
**Intéressé par un circuit court de commercialisation :** Oui (revente de brouillard, transformation).

### RECLAMATIONS/OBSERVATIONS

**FONCIER :** Besoin de foncier pour relancer l'élevage de moka. Diminution du nombre d'éleveurs de moka suite à la mise en place du RMI.  
**AMENAGEMENTS :** /  
**REPRODUCTION :** /  
**ALIMENTATION :** /  
**SANTE :** /  
**COMMERCIALISATION :** /

### REGLEMENTATIONS

**Bouclage :** Les animaux sont bouclés à l'âge de trois mois.  
**Registres élevages :** Les naissances sont reportées dans un cahier.



ANNEXE 9 : Principales espèces de plantes consommées par le Moka.

Familles	Espèces	Nom créole	Partie consommée	Localisation	Illustrations
<b>Graminées</b>	Heteropogon contortus	Piquant	Ensemble	Savane	
<b>Graminées</b>	Bothriochloa pertusa	Foin	Ensemble	Savane	
<b>Graminées</b>	Acacia farnesiana	Zépinard, épinard, pompon jaune.	Gousses et feuilles	Savane	
<b>Fourrées</b>	Acacia dealbata	Mimosa	Gousses et feuilles	Savane	

Familles	Espèces	Nom créole	Partie consommée	Localisation	Illustrations
<b>Fourrées</b>	Albizia lebbeck Fabaceae – Mimosoideae	banoir ou Bois Noir	Gousses et feuilles	Savane	
<b>Fabaceae</b>	Prosopis juliflora SW. DC	Épinard ou zepinard.	graines	Savane	
<b>Fabaceae</b>	Dichrostachys cinerea	Kéké	Gousses et feuilles	Savane	

Familles	Espèces	Nom créole	Partie consommée	Localisation	Illustrations
Fabaceae	Leucaena leucocephala (Lam.) de Wit		Gousses et feuilles	Savane	
Fabaceae	Tamarindus indica	Tamarin d'Inde ou Tamarin des Bas	Fruits verts	Savane	

Source : élaboration propre.

## ANNEXE 10 : Création de compte telepac

### ● Vous souhaitez créer votre compte telepac

Vous êtes exploitant et souhaitez créer un compte pour accéder au portail telepac. Il convient de suivre ces étapes :

#### Etape 1 :

Sur l'écran d'accueil, cliquez sur le bouton « Créer un compte ou mot de passe perdu ».



#### Etape 2 :

Sur l'écran suivant, saisissez vos informations personnelles : code Insee de la commune du siège de votre exploitation, numéro Siret, date de naissance (uniquement si vous êtes un exploitant individuel), les cinq derniers caractères de votre Iban (relevé d'identité bancaire) et votre "code telepac".

Remarque: ce code vous a été communiqué dans un courrier spécifique relatif à la campagne courante.



#### Etape 3 :

Choisissez le mot de passe qui vous permettra par la suite de vous connecter directement au site telepac. Ce mot de passe doit être conservé soigneusement. Pour vos prochaines connexions, votre identifiant sera le numéro Pacage. Celui-ci ne peut pas être modifié.

Pour les connexions suivantes, vous aurez uniquement besoin de votre numéro Pacage et de votre mot de passe. Votre "code telepac" ne vous servira plus, sauf pour créer à nouveau votre compte si vous perdez votre mot de passe (cf. ci-dessous).

#### Mot de passe perdu ?

Si vous avez perdu votre mot de passe, il vous est possible de créer à nouveau votre compte en suivant l'ensemble des étapes du chapitre "Vous souhaitez créer votre compte telepac".



(Source :



*NOTA*

Les phrases en italique bleu sont :  
soit des éléments facultatifs à apprécier en fonction du contexte,  
soit des explications sur la manière de compléter le modèle.  
Elles doivent être remises en forme ou retirées du texte, de même que le présent cadre.

**Convention de gestion du domaine terrestre et maritime**

**du Conservatoire du littoral**

Site de .....

N° .....

sur la commune de .....

Vu les articles L. 322-1 et suivants du code de l'environnement et les articles réglementaires correspondants,

Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du ... approuvant la convention de gestion type,

Vu les articles L. 2122-1, L. 2122-2 et suivants et les articles R. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

**ENTRE**

Le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, situé à la Corderie Royale, CS 10137, 17306 Rochefort Cedex, représenté par sa directrice, Madame Odile Gauthier  
et dénommé ci-après « *le Conservatoire du littoral* »

**d'une part,**

**ET**

*La collectivité locale, l'établissement public, la fondation ou l'association agréée de représenté(e) par ....., agissant en vertu de la délibération ..... en date du .....*

et dénommé(e) ci-après « **le Gestionnaire** »

**de deuxième part,**

**ET**

*La collectivité locale, l'établissement public, la fondation ou l'association agréée de représenté(e) par ....., agissant en vertu de la délibération ..... en date du .....*

et dénommé(e) ci-après « *le Gestionnaire associé* » ou « *le Co-gestionnaire* » ou encore « .....

**de troisième part,**

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

## **PRÉAMBULE GÉNÉRAL**

*[Le préambule est important pour bien comprendre le contexte, rappeler l'histoire et expliquer le positionnement de chacun des acteurs.]*

La présente convention est établie en application de l'article L. 322-9 du code de l'environnement qui prévoit que « les immeubles du domaine relevant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres peuvent être gérés par les collectivités locales ou leurs groupements, ou les établissements publics ou les fondations et associations spécialisées agréées qui en assurent les charges et perçoivent les produits correspondants. Priorité est donnée, si elles le demandent, aux collectivités locales sur le territoire desquelles les immeubles sont situés. Les conventions signées à ce titre entre le Conservatoire et les gestionnaires prévoient expressément l'usage à donner aux terrains, cet usage devant obligatoirement contribuer à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 322-1 ».

Depuis 1990, l'association Rivages de France fédère, représente, anime et valorise un réseau national dédié à la gestion d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés, aux côtés du Conservatoire du littoral. Elle se positionne en interlocuteur des pouvoirs publics et en promoteur naturel de la préservation et de la gestion durable d'espaces exceptionnels. Les gestionnaires peuvent adhérer au réseau en cotisant annuellement auprès de l'association.

### **Concernant le site et les usages**

*Exposé charpenté sur l'histoire, les circonstances de l'acquisition, de l'affectation ou de l'attribution du domaine public terrestre ou maritime, et tout autre élément permettant de resituer la gestion des terrains du Conservatoire du littoral dans son contexte.*

*Présentation synthétique des intérêts écologiques et paysagers du site, ainsi que de tout élément marquant concernant le patrimoine historique et culturel.*

*Si des bâtiments sont présents, les nommer, en décrire succinctement la nature, l'intérêt architectural, l'usage présent et le cas échéant le potentiel de valorisation.*

### **Concernant le(s) Gestionnaire(s)**

*Préciser les circonstances locales qui ont justifié le choix du(ou des) Gestionnaire(s) désigné(s), rappeler l'intérêt manifesté par le(s) Gestionnaire(s) pour la protection de ce site.*

*Préciser s'il s'agit par exemple d'un syndicat mixte, le rôle global du syndicat et les complémentarités (répartition des rôles) avec la commune d'assise du terrain.*

*Préciser dans le cas d'une association sa spécificité juridique: agréée, reconnue d'utilité publique, etc.*

**Dans tout autre cas particulier, préciser la légitimité de l'organisme choisi**

## ANNEXE 12 : Rendement viande des races élevées à La Réunion

### GRILLE DE RENDEMENT SELON LE TYPE GENETIQUE

A utiliser pour passer d'un poids vif (départ d'exploitation) à un poids carcasse (froide).

	<b>Veau de boucherie au pis</b>	<b>Taurillon et taureau de réforme</b>	<b>Génisse de boucherie</b>	<b>Bœuf</b>	<b>Vache de réforme</b>
Charolais		60	55	57	53
Limousin	66	61	57	59	55
Blonde d'Aquitaine	67	62	58	60	56
Maine-Anjou		58	54	56	53
Rustique Salers		57	52	53	50
Charolais x Rustique		59	54	56	52
Charolais x Pie noir	62	56	52	53	51
Charolais x Montbéliard	65				
Normand x Montbéliard	60	55	52	53	50
Pie Noir	57	52	48	49	47

Tableau 3: Rendement des bovins viande selon le type génétique et la catégorie